



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE CONCERNANT LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE RAPPORT DE VÉRIFICATION DE FÉVRIER 2012

AVIS public est donné par la soussignée de ce qui suit :

La Ville a reçu la lettre ci-dessous, adressée à monsieur Jean-Claude Boyer, maire, et aux membres du Conseil. Cette lettre constitue un avis transmis à la Ville en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire*, dont nous avons l'obligation de rendre publique.

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec



Le sous-ministre

Québec, le 16 mars 2017

Monsieur Jean-Claude Boyer
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Saint-Constant
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec) J5A 2G9

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dans ce contexte, le Service de la vérification a réalisé un mandat de vérification (audit) concernant le processus suivi par la Ville de Saint-Constant pour l'attribution des contrats et tout autre aspect lié à l'administration municipale. Un rapport d'audit a été produit et publié en février 2012. Celui-ci visait principalement à présenter les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations.

Également, le 23 février 2012, une lettre vous informait qu'un suivi des recommandations formulées serait effectué. À cet égard, le 5 juin 2015, une lettre adressée à la direction générale de la Ville signifiait le début de nos travaux concernant le suivi des recommandations. À la suite de notre examen, un rapport a été soumis aux dirigeants administratifs de la Ville, lesquels nous ont transmis leurs commentaires. Ceux-ci ont été intégrés dans ce rapport.

Nos travaux nous amènent à conclure que toutes les recommandations formulées à la Ville ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

...2

Québec
Allé Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télex : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télex : 418 644-9863

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera dans son site Web un rapport synthèse reproduisant le résultat du suivi des recommandations de deux organismes municipaux vérifiés en 2012.

En terminant, je tiens à souligner l'excellente collaboration de la Ville lors de la réalisation de nos travaux ainsi que l'effort déployé pour la mise en place des mesures pour remédier aux lacunes constatées dans le rapport publié en 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

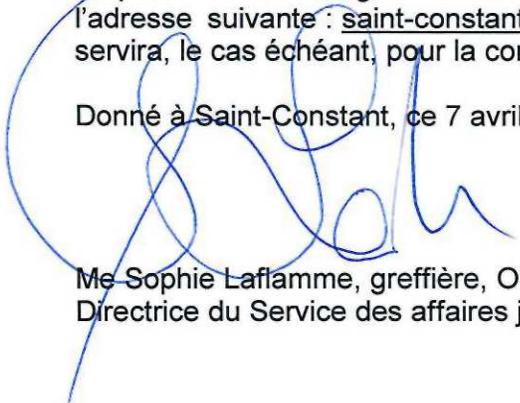
Le sous-ministre,



Marc Croteau

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : saint-constant.ca . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 7 avril 2017.



Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe